

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER EN QUALITÉ DE PERSONNALITE EXTÉRIEURE A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, D719-1 à D 719-40 et D71-41 à D719-47 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 14 ;

Vu les candidatures de Madame Virginie Chanquoy, directrice information grand public au sein de Cap Métiers, et de Madame Karine Castagnier, responsable technique de pôle, proposées par le président de l'université de Bordeaux ;

Considérant que les personnalités extérieures siégeant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire sont désignées par cette même commission à la majorité simple ;

Après en avoir délibéré, la Commission Formation et Vie Universitaire décide :

### Article 1

Est désignée en qualité de personnalité extérieure titulaire, appelée à siéger au sein de la Commission formation et vie universitaire de l'université de Bordeaux, Madame Virginie Chanquoy, assumant les fonctions de directrice information grand public au sein de Cap Métiers.

### Article 2

Est désignée en qualité de personnalité extérieure suppléante, appelée à siéger au sein de la Commission formation et vie universitaire de l'université de Bordeaux, Madame Karine Castagnier, assumant les fonctions de responsable technique de pôle au sein de Cap Métiers.

### Article 3

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
23 votes pour  
0 vote contre  
6 abstentions



Le président de l'université de Bordeaux

Dean Lewis